

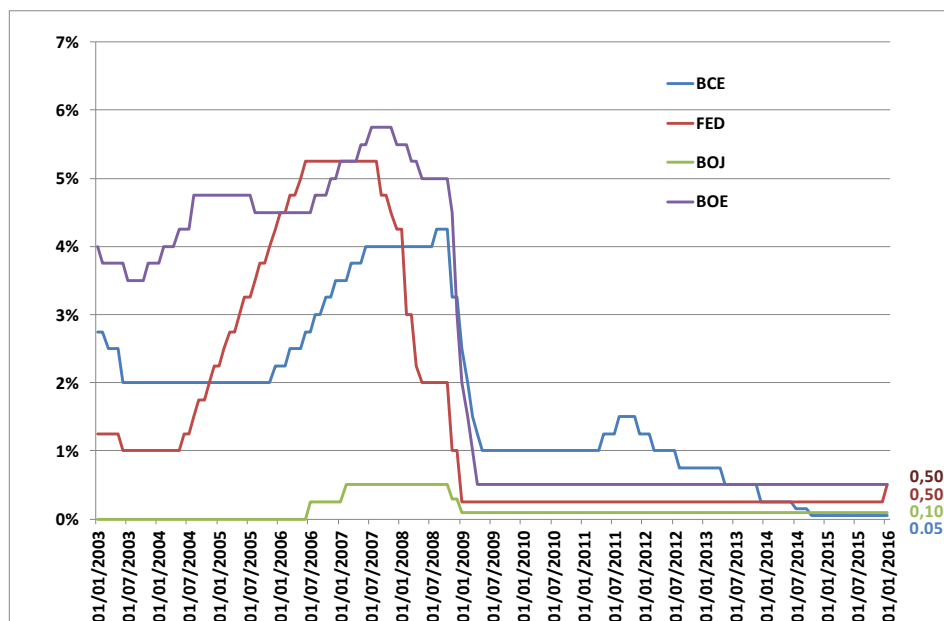
1 - Actualité nationale et internationale

BCE : réunion du Conseil des gouverneurs du 21 janvier 2016

Lors de sa réunion du 21 janvier 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser les taux inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, le Conseil a déclaré « (...) les évolutions concernant l'économie réelle, la distribution du crédit et les conditions financières se sont améliorées et ont renforcé la capacité de résistance de la zone euro aux chocs économiques observés récemment au niveau mondial. Les décisions que nous avons prises début décembre, de poursuivre nos achats mensuels nets d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros au moins jusque fin mars 2017 et de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres venant à échéance aussi longtemps que nécessaire, étaient totalement adéquates. Elles se traduiront par un apport significatif de liquidités au secteur bancaire et consolideront notre stratégie consistant à fournir des indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (forward guidance). Cela étant, en ce début d'année, les risques à la baisse se sont à nouveau accentués dans un contexte d'incertitudes accrues liées aux perspectives de croissance des économies de marché émergentes, à la volatilité des marchés financiers et des matières premières et aux développements géopolitiques. Dans cet environnement, la dynamique de l'inflation demeure en outre plus faible que prévu. Il conviendra donc de réexaminer, et éventuellement de reconsidérer, l'orientation de notre politique monétaire lors de notre prochaine réunion, début mars lorsque les nouvelles projections macroéconomiques établies par les services de la BCE, qui couvriront également 2018, seront disponibles. Parallèlement, nos travaux doivent nous permettre de garantir que toutes les conditions techniques seront en place pour que l'ensemble des options de politique monétaire puissent être mises en œuvre, si nécessaire. »

La déclaration complète : https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/cp-bce-declaration-introductive-janvier-2016.pdf

Taux directeurs des principales banques centrales



Chômage

Diminution du chômage en France

Fin novembre 2015, en France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 3 574 800. Il diminue de 0,4 % sur un mois (soit -15 000 personnes) et augmente de 2,5 % sur un an. En novembre 2015, ce nombre baisse de 1,1 % pour les moins de 25 ans (-4,5 % sur un an), de 0,5 % pour les 25-49 ans (+2,1 % sur un an) et augmente de 0,2 % pour les 50 ans ou plus (+8,4 % sur un an).

La baisse du chômage continue en Europe

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,5 % en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,6 enregistré en octobre 2015 et à celui de 11,5 % de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis octobre 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,1 % en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 9,2 % enregistré en octobre 2015 et à celui de 10,0 % de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis juillet 2009. Eurostat estime qu'en novembre 2015, 22,159 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,924 millions dans la zone euro. Par rapport à octobre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 179 000 dans l'UE28 et de 130 000 dans la zone euro. Comparé à novembre 2014, le chômage a baissé de 2,146 millions de personnes dans l'UE28 et de 1,573 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en novembre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5 %), en République tchèque (4,6 %) ainsi qu'à Malte (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (24,6 % en septembre 2015) et en Espagne (21,4 %).

Inflation

France : redressement de l'IPC

En décembre 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) se redresse, augmentant de 0,2 % après une baisse équivalente en novembre. Corrigé des variations saisonnières, il est inchangé sur un mois, après -0,1 % en novembre. Sur un an, les prix à la consommation croissent de 0,2 %, après une stabilité en novembre.

Stabilité de l'inflation dans la zone euro en décembre

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,2% en décembre 2015, stable par rapport au mois de novembre, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation dans la zone euro, l'alimentation, l'alcool et le tabac devraient connaître le taux annuel le plus élevé en décembre (1,2 %, comparé à 1,5 % en novembre), suivis par les services (1,1 %, comparé à 1,2 % en novembre), les biens industriels non énergétiques (0,5 %, stable par rapport à novembre) et l'énergie (-5,9 %, comparé à -7,3 % en novembre).

Banque de France

Rue de la Banque N° 16 : Commerce international, salaires et négociation collective

Le commerce international favorise les exportations mais permet aussi la substitution d'importations à la production intérieure. À partir de données d'entreprises françaises, ce Rue de la Banque étudie l'impact du commerce extérieur sur les salaires et le rôle des accords salariaux. Une hausse des exportations et des importations a un effet positif sur le salaire moyen mais, pour les exportations, le gain salarial est le même pour toutes les catégories de salariés, alors que pour les importations, l'effet est plus fort pour les cadres. Les accords d'entreprise sont systématiquement associés à des gains salariaux croissant avec le niveau des exportations et importations. Cependant, les accords salariaux ne réduisent que faiblement les inégalités salariales induites par les importations.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB-rue-de-la-banque-16.pdf

Chine

La croissance chinoise au plus bas depuis 25 ans

Le bureau national de statistiques à Pékin a annoncé qu'en 2015, le PIB chinois a progressé des 6,9%, au plus bas depuis 1990. L'objectif de croissance du PIB fixé était de 7% pour l'année 2015.

Actualité législative

Décret n° 2015-1921 du 29 décembre 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2014-471 du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie de dispositions du livre IV du code de commerce relevant de la compétence de l'Etat en matière de pouvoirs d'enquête, de voies de recours, de sanctions et d'infractions.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031741682&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1774 du 24 décembre 2015 fixant pour les années 2013 et 2015 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031692720&dateTexte=&categorieLien=id>